Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-200068120-20261001-DL6218H1-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 OCTOBRE 2026

Convoqué le 25 septembre 2026

Présidé par Madame Isabelle ASSIH

Le Conseil Communautaire de Quimper Bretagne occidentale s'est réuni le 01 octobre 2026, à 18 heures 10, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Isabelle ASSIH, Présidente.

DELIBERATION N° DCC.2026.10.01.39

Nombre de conseillers en exercice : 58

ETAIENT PRESENTS :
Mme Isabelle ASSIH**, Présidente**

M. Damien ABOLIVIER, M. Thomas FEREC, M. Ronan L'HER, M. Benjamin MAUCCI, M. Didier LEROY, Mme Murielle FRANCIUS, M. Jean-Paul COZIEN, M. David LE GOFF, Mme Marie-Pierre JEAN-JACQUES, M. David LESVENAN, Mme Marie-Laure LE MEUR, **Vice-Présidents**

M. Paul BOEDEC, M. Ronan LE MENN, M. Raymond MESSAGER, M. Thierry CAUBET, Mme Sophie BRONNEC, M. Uisant CREQUER, Mme Carole POURCHEZ, Mme Valérie ZARADER, Mme Hélène DESPIERRES, M. Matthieu STERVINOU, Mme Isabelle NUIXE, M. Yann FOUCHER, M. Philippe BROUDEUR, Mme Nabila PRIGENT, M. Denis COUSIN, Mme Valérie HUET-MORINIERE, M. Bernard LE MAO, M. Yves FORMENTIN-MORY, Mme Maud JAN, M. Jean-Michel BLANC, Mme Christelle QUERE, M. Jacques LE ROUX, M. Marc ANDRO, Mme Valérie LECERF-LIVET, M. Laurent BERNARD, Mme Myriam LE COZ-VAN EESBEKE, M. Stéphane ROCUET, Mme Christel HENAFF, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, Mme Anne PERENNES, M. Cédric PATINEC, M. Bruno LE MEN, Mme Christiane LE BERRE, Mme Véronique PLOUHINEC, Mme Viviane RAOUL, Mme Annick PHILIPPE, M. François DESCHAMPS, Mme Christelle TREUT, **Conseillers communautaires**

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Soazig BARTHELEMY a donné pouvoir à Denis COUSIN
Forough DADKHAH a donné pouvoir à Yves FORMENTIN-MORY
Eric GUEGUEN a donné pouvoir à Marie-Laure LE MEUR

ABSENTS :
Mme Laurette GUILLOU, Mme Marie LAUWERS, M. Jérôme LECOMPTE, M. Guillaume MENGUY

Thomas FEREC a été désigné Secrétaire de Séance

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-200068120-20261001-DL6218H1-DE

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Conseil Communautaire

Séance du 01 octobre 2026

Rapporteur :
Damien ABOLIVIER

N° DCC.2026.10.01.39

Signature de marchés publics après consultation et de conventions de service d'achat centralisé (centrales d'achat) - Réseaux sécurisés et câblages

---

Il s'agit d'autoriser la signature d'un marché public et des actes de passation et d'exécution de marchés passés par des centrales d'achat

***

Par délibération du 26 septembre 2024, le conseil communautaire a décidé d'adhérer à la centrale d'achat CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms). La CANUT a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents, et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms.

Dans le cadre de cette adhésion, il est proposé de conventionner avec la CANUT le marché public suivant :

- **Réseaux sécurisés et câblages**

Cet accord-cadre à bons de commande permet l'acquisition et la mise en œuvre de matériels réseaux et de solutions de sécurité, maintenance et prestations associées.

Les 14 lots prévoient la fourniture, l'installation, l'évolution et la maintenance d'infrastructures réseau ainsi que d'infrastructures sécurité.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-200068120-20261001-DL6218H1-DE

La procédure utilisée est passée la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Les contrats des lots 1 à 14 sont des accords-cadres mono-attributaires à bons de commandes lancé dans les conditions prévues aux articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique

Les prestations sont réparties en 14 lots, la collectivité souhaite souscrire au lot suivant :

LOT 2 : COMPUTACENTER - CISCO ou équivalent.

sandrine.fachon@computacenter.com - 06 59 37 08 58

L'accord cadre est conclu pour une période allant jusqu'au 07/10/2029.

Le montant maximum annuel de 400 000 € HT.

L'accord-cadre est conclu à compter du 01/10/2026.

***

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'autoriser madame la Présidente à signer cette convention CANUT.

Délibération adoptée :
Non-participations : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de suffrages exprimés : 54
Majorité absolue : 28
Nombre de voix pour : 54
Nombre de voix contre : 0